



Syndicat de l'Action Sociale FO de Haute-Savoie  
29, Rue de la Crête CRAN-GEVRIER 74960-ANNECY

## Communiqué : 183 €, où en est-on ?

(7 juillet 2021)

Les « informations » (si on peut les appeler ainsi) les plus diverses circulent concernant les 183 €...

### **Pour être le plus simple possible : qu'en est-il exactement ?**

Ce qu'il y a de certain, c'est par la mobilisation que le gouvernement a été contraint d'élargir le nombre de personnels à percevoir 183 € nets d'augmentation mensuelle.

### **→ Quels sont les personnels qui, à la suite des mobilisations, vont bénéficier des 183 €, et dans quels établissements ?**

Les aides-soignants ; Les infirmiers (toutes catégories) ; Les cadres infirmiers-ères et cadres infirmiers-ères psychiatriques ; Les masseurs-kinésithérapeutes ; Les orthophonistes ; Les orthoptistes ; Les ergothérapeutes ; Les audio-prothésistes ; Les psychomotriciens ; Les auxiliaires de puériculture ; Les diététiciens ; Les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux mentionnés dans le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social.

**Les établissements et services concernés** sont ceux pour personnes handicapées et les services de soins et d'intervention à domicile (SSIAD).

### **→ Quels sont les personnels qui, à ce stade, ne percevront pas les 183 € nets mensuels ?**

Les éducateurs spécialisés ou techniques ; Les encadrants éducatifs de nuit ; Les éducateurs de jeunes enfants ; Les moniteurs éducateurs ; Les moniteurs d'atelier ; Les chefs d'atelier ; Les moniteurs de jardin d'enfant ; Les moniteurs d'enseignement ménager ; Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ; Les conseillers en économie sociale et familiale ; Les psychologues ; Les cadres de service éducatif et social, paramédical ; Les chefs de service éducatif, pédagogique et social, paramédical.

↘ **Pour ces personnels, une éventuelle revalorisation (pas les 183 €) est soumise, suite à la signature d'un accord de méthode (signé par la CFDT et l'UNSA) à des négociations conditionnées par « un rapprochement conventionnel effectif » (entendez en langage compréhensible : convention collective unique...).**

↘ **Pour les personnels des services généraux et les personnels administratifs : RIEN de prévu !**

### **→ A propos de la fameuse Convention collective unique :**

Le gouvernement, les fédérations employeurs et certaines organisations syndicales sont partisans d'une Convention collective unique.

### **Pourquoi FO y est opposée :**

- On peut raconter n'importe quoi sur les soi-disant avantages qu'aurait une Convention collective unique, mais une chose est certaine, c'est que, dans le cadre de l'austérité budgétaire mise en œuvre par tous les gouvernements, et amplifiée par le gouvernement Macron, une convention unique serait une inacceptable régression en termes de droits collectifs par rapport aux conventions existantes. Qui pourrait démontrer le contraire ?
- Un « argument » avancé serait qu'un nombre important de personnels n'ont pas de Convention collective. Cet « argument » ne tient pas une seconde. En effet, il est tout à fait possible pour les employeurs d'adhérer à une convention existante. Et de plus, qu'est-ce qui empêche les fédérations employeurs de proposer des annexes aux conventions existantes pour permettre à tous les personnels de bénéficier des droits existants ?

En fait, dans le droit fil de la politique menée et amplifiée depuis des années, il s'agit de poursuivre le démantèlement des droits collectifs, comme cela se fait dans tous les autres secteurs professionnels et dans tous les domaines (statuts, retraites, sécurité sociale, assurance chômage, etc...)

**En conclusion :**

**Les 183 € obtenus dans différents secteurs (du sanitaire et du médico-social) sont le produit des mobilisations des personnels avec certaines organisations syndicales, dont FO. Nous nous en félicitons.**

**Cependant, il est clair que le compte n'y est pas !**

**Nous exigeons les 183 € pour tous, sans contrepartie, quelle que soit la profession exercée dans le médico-social, le social et l'aide à domicile.**

**C'est par la mobilisation, en allant là où cela se décide, que nous obtiendrons satisfaction à notre revendication des 183 € pour tous.**

**Pas d'hésitation, prenez contact avec FO, le syndicat libre et indépendant**

**Je souhaite être contacté par FO :**

**Nom prénom :** .....

**Etablissement :** .....

**Mail :** ..... **Tel :** .....

**Pour plus d'explications sur la question des 183 €, FO Action Sociale a sorti un 4 pages.**

**Vous pouvez vous le procurer en envoyant un mail au contact ci-dessous  
ou en le demandant aux délégué(e)s FO de votre établissement.**

**Contact :** [fran.coud@orange.fr](mailto:fran.coud@orange.fr) Tél 07 55 62 32 82